

Rectorat

Division  
DAFPIC

**Objet : Recrutement de Conseillers en Formation Continue - Appel à candidature**

**Référence : DAFPIC/BBV/022/18**

Affaire suivie par

Bénédicte Bouvy

Téléphone

03 26 61 20 49

Fax

03 26 88 77 96

Mél

benedicte.bouvy@ac-  
reims.fr

17 boulevard de la

Paix

CS 50033

51722 Reims Cedex

accueil du public

du lundi au vendredi  
9 h – 12 h | 14 h -17h

## 1 - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Plusieurs postes de Conseillers en Formation Continue sont susceptibles d'être vacants en septembre 2018 dans les quatre départements de l'académie.

Compte tenu des demandes éventuelles de mutation émanant de Conseillers en Formation Continue titulaires, l'appel à candidatures revêt nécessairement une portée générale pour des affectations qui peuvent donc concerner l'ensemble des GRETA de l'académie. Dans ces conditions, chaque candidat a intérêt à faire acte de candidature sans tenir compte de l'implantation géographique et des profils des postes actuellement repérés comme vacants ou susceptibles de l'être.

1.2 Conformément au décret n° 90-426 du 22 mai 1990, les Conseillers en Formation Continue contribuent, sous l'autorité du Délégué Académique aux Formations Professionnelles Initiale et Continue (DAFPIC), à la conception, à la réalisation, à l'animation et à la coordination de la politique et des actions de formation continue mises en œuvre par les établissements relevant du ministre chargé de l'Education.

1.3 Peuvent postuler :

- les personnels titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation ainsi que ceux d'inspection, de direction ou d'administration de catégorie A du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- les fonctionnaires titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi de catégorie A.
- par dérogation au principe énoncé à l'article 3 du I du statut de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les personnels non titulaires de l'éducation nationale et les candidats extérieurs. Ces candidats devront justifier a minima d'un titre ou diplôme de niveau bac + 3 (emplois de niveau de la catégorie A) et d'une expérience professionnelle en rapport avec le poste visé et/ou de compétences transférables à la fonction de CFC.

1.4 Les conditions actuelles de recrutement, de formation, de nomination et d'exercice des Conseillers en Formation Continue sont définies par le décret n° 90-426 du 22 mai 1990 (J.O du 26 mai 1990) et la note de service n° 90-129 du 14 juin 1990 (B.O.E.N. n° 25 du 21 juin 1990).

1.5 Une indemnité de sujétions spéciales est attribuée aux personnels titulaires ou stagiaires chargés à temps plein des fonctions de Conseiller en Formation Continue (décret n° 90-165 du 20 février 1990, J.O. du 22 février 1990 - arrêté du 20/02/1990).

## 2. REUNIONS D'INFORMATION

Des réunions d'information pour présenter la fonction de Conseiller en Formation Continue seront organisées au niveau départemental comme suit :

**Ardennes :** le 14 mars 2018 de 14 h 00 à 16 h 30  
au Lycée François Bazin - (salle CDI B)  
145 avenue Charles de Gaulle – 08013 CHARLEVILLE-MEZIERES

**Aube  
Haute Marne** le 21 mars 2018 de 14 h 00 à 16 h 30  
au GRETA Sud Champagne – Site de Troyes  
Lycée les Lombards  
12 avenue des Lombards à Troyes (Salle rouge)

**Marne :** le 28 mars 2018 de 14 h 00 à 16 h 30  
à la Délégation Académique aux Formations Professionnelles  
Initiale et Continue 17 boulevard de la Paix à Reims (Salle  
Langevin)

### 3. PROCEDURE DE RECRUTEMENT

3.1 Les personnels qui souhaitent faire acte de candidature devront adresser le dossier (accompagné d'un curriculum vitae Europass) par la voie hiérarchique à l'attention de Monsieur le Délégué Académique aux Formations Professionnelles Initiale et Continue de l'académie de Reims. Un double sera transmis par les intéressés, par voie électronique, à l'adresse suivante : [benedicte.bouvy@ac-reims.fr](mailto:benedicte.bouvy@ac-reims.fr)

3.2 La date limite d'envoi des candidatures est fixée au **18 avril 2018**.

Les candidats pré-sélectionnés sur dossier seront amenés à composer sur la rédaction d'une note professionnelle et reçus pour un entretien approfondi.

Ces entretiens auront lieu **du 28 mai 2018 au 8 juin 2018**.

3.3 La Commission Consultative Compétente à l'égard des Conseillers en Formation se réunira **pendant la dernière quinzaine de juin 2018** afin de donner son avis sur la liste d'aptitude qui sera arrêtée par mes soins.

### 4. RETRAIT ET DÉPÔT DES DOSSIERS :

La circulaire et le dossier de candidature pourront être :

- téléchargés via le site du rectorat de Reims :  
<http://www.ac-reims.fr/pid30460/offres-d-emploi-dans-l-academie.html>  
(recrutement / offre d'emploi dans l'académie / Conseiller en Formation Continue)
- transmis par courrier, sur demande faite à :  
[benedicte.bouvy@ac-reims.fr](mailto:benedicte.bouvy@ac-reims.fr)

Les dossiers complétés seront transmis ou déposés à l'adresse suivante :

**Rectorat de l'Académie de Reims**  
**Délégation Académique aux Formations Professionnelles Initiale et Continue**  
17 boulevard de la Paix – CS 50033 51722 REIMS CEDEX

Pour la rectrice et par délégation,  
le secrétaire général d'académie

Vincent PHILIPPE

P.J. : - dossier de candidature.

Votre correspondante à la DAFPIC : Bénédicte Bouvy (03/26/61/20/49) - e-mail : [benedicte.bouvy@ac-reims.fr](mailto:benedicte.bouvy@ac-reims.fr)

## LISTE DES DESTINAIRES

Monsieur le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne  
Monsieur le directeur de l'université de technologie de Troyes  
Monsieur le directeur de l'ENSAM de Châlons-en-Champagne  
Madame et Messieurs les directeurs académiques des services départementaux de l'Éducation nationale de la Marne, des Ardennes, de l'Aube et de la Haute-Marne  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et leurs adjoints  
Messieurs les Présidents de GRETA  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement spécialisé  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école  
Monsieur le directeur du CANOPE  
Monsieur le directeur du CREPS  
Monsieur le directeur du CROUS  
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO  
Mesdames et Messieurs les chefs de division et de service et conseillers techniques de la Rectrice  
Monsieur le délégué académique à la pédagogie  
Monsieur le délégué académique à la vie scolaire  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation Nationale  
Mesdames et Messieurs les chefs de division  
Messieurs les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux établissements et vie scolaire